

**COMPTE RENDU DE REUNION
Du Conseil Municipal**

**LEULINGHEN-BERNES
08 novembre 2019**

LEULINGHEN BERNES

62250

Tél. : 03.21.92.85.37

Mél : mairie.leulinghen@wanadoo.fr

Convocation du 08 novembre à 19 heures 00

Tous les Conseillers présents sauf Madame Karine DUVERLIE et Monsieur Patrick DREUILLET

La séance ouverte, Monsieur le Président désigne Monsieur Franck MENUGE, Adjoint au Maire, comme secrétaire de séance, qui donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion adopté à l'unanimité.

Puis Monsieur Franck MENUGE donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- Servitude pour parcelle AB95
- Décisions modificatives pour intégration de l'excédent du budget Assainissement et prise en compte de la subvention départementale
- Clôture du Budget annexe Assainissement
- Charges de rémunération et frais de déplacement
- Assurance statutaire
- Subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire
- Tarif location Salle polyvalente pour les entreprises et sociétés extérieures
- Rétrocession voirie du lotissement demandée par Opale habitat
- Avenant Dupont Restauration
- Information sur les investissements depuis 2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Jean-Luc DUMAZY remercie le Conseil pour le soutien apporté suite au décès de sa maman

- 1 Servitude pour parcelle AB95

Vu la vente d'un terrain à Monsieur et Madame Mathieu Debienne cadastré AB 95,

Vu la demande de Maître Daudruy chargé de cette affaire,

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention actant une servitude de passage

Le *conseil municipal*, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constituant une servitude au profit de Monsieur Debienne, acquéreur de la parcelle cadastrée AB95

- 2 Décisions modificatives

- . **Recettes perçues non prévues**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
6419	44 616.00	9600.00	54 216.00
70323	1 383.00	261.00	1 644.00
70878	0	820.00	820.00
752	3 500.00	800.00	4 300.00
773	0	3 700.00	3 700.00
60633	9 270.00	14 181.00	23 451.00
6574	9 042.00	1 000.00	10 042.00

- Subvention Amendes de police non prévue, et dépenses d'alarme pour la salle polyvalente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
023	80 043.82	-50 224.00	29 819.82
60632	33 660.89	20 724.00	54 384.89
6411	95 675.00	29 500.00	125 175.00
021	80 043.82	-50 224.00	29 819.82
1342	0	15 000.00	15 000.00
21318	1 400.00	15 000.00	16 400.00
2315	217 625.00	-50 224.00	167 401.00

- Intégration du budget assainissement et opérations de solde

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
002 R – RF	119 364.46	157 946.41	277 310.87
678 D – RF	0.00	1 206.00	1 206.00
001 D - RF	60 534.93	- 29 039.55	31 495.38

- Travaux en régie, intégration des dépenses en section d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
722 R OsF	0.00	7 709.71	7 709.71
21311 D OsF	0.00	7 709.71	7 709.71

- Clôture du Budget annexe Assainissement

Une régularisation des comptes de l'Assainissement doit être réalisée afin de mettre à zéro les comptes de ce budget annexe et récupérer sur le Budget Principal l'excédent en fonctionnement et en investissement

Balance de sortie				Résultats cumulés à reprendre		
Budget clôture 30700		Budget cible 22600		Par délibération au Budget Cible N		
Résultat de clôture N		Résultat de clôture N-1				
Service Assainissement Leulinghen-Bernes		Commune de Leulinghen-Bernes		Commune Leulinghen-Bernes		
Section	Montant	Section	Montant	Section	Montant	Reprise au budget N
SI	29 039.55	SI	- 60 534.93	SI	- 31 495.38	001
SF	157946.41	SF	173 921.39	SF	277 310.87	002

(C/1068 : 54 556.93)

Il convient de prendre une décision modificative, au vu des informations ci-dessus, pour :
Indiquer - 31 495.38 € en résultat d'investissement soit diminuer le déficit de 29 039.55 € (ligne 001)

Indiquer 277 310.87 € en résultat de fonctionnement soit + 157 946.71 € (ligne 002)

Monsieur le Maire ajoute qu'aujourd'hui, la commune comptabilise 3 budgets, la commune, le CCAS et le Canet. Ce dernier sera clôturé lorsque toutes les parcelles seront vendues. Il rappelle que BATI NORD achète les parcelles au fur et à mesure des ventes comme le prévoit l'acte notarié.

- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire

En cas de maladie, maternité, accident du travail... les collectivités peuvent adhérer à un contrat d'assurance, afin d'être remboursé des salaires d'agents en arrêt.

- **Décide** d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire à compter du 1^{er} janvier 2020, et ceci jusqu'au 31 décembre 2023 auprès du Centre de Gestion avec 0 jours de franchise :

1) Collectivités et établissements agents CNRACL (sans charges patronales) (lot 1)

Garanties	Franchises	Taux en %
Décès		0.16%
Accident de travail		2.09%
Longue Maladie/longue durée		2.71%
Maternité – adoption		0.89%
Maladie ordinaire		4.47%
Taux total		10.32%

Ce taux total sera appliqué pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée composée du traitement de base indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire et éventuellement suivant le choix de la collectivité, le régime indemnitaire servi mensuellement aux agents.

Et

2) Agents relevant de l'Ircantec et exclusivement du droit public (lot 7)

Agents de droit public relevant de l'Ircantec (sans charges patronales)

Garanties	Franchise	Taux en %
Accident de travail et maladie professionnelle		1.36%
Grave maladie		
Maternité – adoption – paternité		
Maladie ordinaire		
Taux total		1.36 %

Ce taux total sera appliqué pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée, composée du traitement indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire et éventuellement suivant le choix de la collectivité, le régime indemnitaire servi mensuellement aux agents.

- Subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire

La coopérative scolaire sollicite une aide dans le cadre d'une sortie où les enfants ont pu s'exercer au char à voile.

L'association des fêtes de Leulinghen-Bernes sollicite également une subvention exceptionnelle de 740.00 euro concernant des frais de cérémonies communales

Le *conseil municipal*, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

D'octroyer une subvention d'un montant de 1050.00 euro à la Coopérative scolaire,

D'octroyer une subvention à l'Association des Fêtes de Leulinghen-Bernes d'un montant de 740.00 euro

- Tarif location Salle polyvalente pour les entreprises et sociétés extérieures

Le comité d'entreprise d'AUCHAN Calais sollicite l'octroi de la salle polyvalente le 27 novembre pour leur Arbre de Noël.

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

Locataires habitants la commune :

Le week end : tarif hiver > 300.00 euro - Tarif été > 250.00 euro

En semaine : tarif hiver > 150.00 euro - Tarif été > 100.00 euro

Locataires extérieurs à la commune :

Le week end : tarif hiver > 700.00 euro - Tarif été > 600.00 euro

En semaine : tarif hiver > 250.00 euro - Tarif été > 200.00 euro

Par conséquent, il est proposé de créer un tarif supplémentaire à compter de ce jour pour les Comités des Entreprises extérieures.

Le *conseil municipal*, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide à 500.00 euro (cinq cents euro) la location de la salle polyvalente aux comités des entreprises extérieures

- Rétrocession voirie du lotissement demandée par Opale habitat

La société FLANDRE OPALE HABITAT sollicite le conseil pour rétrocéder la voirie du lotissement de La Pierre Bleue à la commune.

Monsieur le Maire fait remarquer que le Permis d'Aménager pour 7 logements locatifs n'est toujours pas déposé et que les espaces verts manquent d'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide de reprendre la voirie quand la société aura solutionné ces deux problèmes.

- Avenant Dupont Restauration

La commune a signé avec la société Dupont Restauration dans le cadre de la cantine scolaire. Ce contrat a été signé en date du 31 août 2018 pour une durée indéterminée. Aussi, comme le stipule ce contrat, à l'article 06, les tarifs sont révisés au 1^{er} janvier de chaque année

DUPONT RESTAURATION a transmis en date du 15 octobre dernier les nouveaux tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019. Il est aussi ajouté un tarif adulte à 3.40 euro HT.

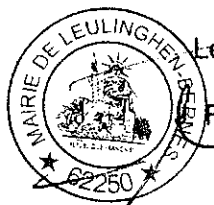
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à régler les factures suivant les nouveaux tarifs en vigueur,
Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant le tarif adulte

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'à compter du 1^{er} novembre 2019, les collectivités ont l'obligation d'élaborer un repas végétarien une fois par semaine. La société Dupont Restauration s'est engagée à respecter cette nouvelle directive.

Informations diverses :

- La commune a reçu la notification concernant la taxe sur les droits de mutation d'un montant de 18 495.16 euro
- Un diagnostic doit être réalisé à l'école sur l'amiante, le bâtiment étant récent, il conviendra de contacter l'entreprise afin qu'elle transmette un certificat. Un registre doit être aussi réalisé en collaboration avec le Directeur de l'école
- Monsieur Franck MENUGE informe l'assemblée que la Bourse aux jouets est organisée le 08 décembre prochain et invite le conseil à y participer. Un article est publié sur le site officiel de la mairie. Il rappelle également qu'il est demandé 2.00 euro par table
- La cérémonie du 11 novembre est prévue au Monument aux Morts à 11h30. Les enfants chanteront la Marseillaise
- Un état des investissements depuis 2014 est distribué à chaque élu
- La place de la Tradivale - sa rénovation - sera étudiée ultérieurement
- Monsieur Francis LEROY informe l'assemblée que le Parc Naturel a organisé la dernière réunion avant renouvellement de leur conseil. Cette réunion a rappelé la présence du Parc Naturel dans les communes et a fait état d'un bilan plutôt positif. Le Parc Naturel prévoit de créer un outil sur la communication et de valoriser le rôle de chaque délégué.

Séance close à vingt et une heures et quinze minutes



Le Maire

FASQUEL

